



**ARRETE MUNICIPAL PORTANT
AUTORISATION DE STATIONNEMENT
D'UN CAMION DE DEMENAGEMENT**

**28 rue de Pontoise
12/2022**

Mairie de MONTSOULT
REPUBLIQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)

Le Maire de la Commune de Montsoult,

- **Vu** la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L. 2213-4 ;
- **Vu** la demande de Madame SAMARY Adèle ; de stationner un camion de déménagement de 5m de long au 28 rue de Pontoise à Montsoult 95560, le samedi 5 mars 2022,
- **CONSIDERANT** que l'occupation temporaire du domaine public nécessite une réglementation de la circulation et du stationnement ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et plus particulièrement des piétons ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : le samedi 5 mars 2022, Madame SAMARY Adèle sera autorisée à stationner un camion de déménagement de 5m de long au 28 rue de Pontoise à Montsoult.

ARTICLE 2 : Pendant la période définie à l'article 1er le stationnement sera interdit et considéré comme gênant, tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais de leurs propriétaires.

ARTICLE 3 : Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toutes circonstances par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 : La signalisation du véhicule, sera mise en place et assurée par Madame SAMARY Adèle, qui sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de celle-ci.

ARTICLE 5 : Madame SAMARY Adèle devra remettre en état la voirie concernée par le déménagement.

ARTICLE 6 : Madame SAMARY Adèle facilitera le passage des camions de collecte des ordures ménagères et autre.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de l'emplacement réservé au camion.

ARTICLE 8 : MM. le Maire de la commune de Montsoult, le Major commandant la Gendarmerie de Montsoult, le Chef de Poste de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Centre de secours de Domont, au syndicat Tri-Or et à Madame SAMARY Adèle.

Copie du présent arrêté sera affichée à la Porte de la Mairie.

Fait à Montsoult, le 11 février 2022

Rendu exécutoire et affichée le : 14 février 2022

Le Maire,

Silvio BIELLO

